

y répondre sérieusement et avec compétence. On n'y parviendra qu'en préparant quelque peu le terrain dès maintenant. Ainsi dans une province comme la mienne, le Manitoba, qui aspire à mettre sur pied une industrie légère et mi-lourde nous pourrions prévoir une sorte de bourse du travail, où l'on trouverait les gens voulus pour diverses tâches; ils travailleraient dans des usines, fourniraient de la main-d'œuvre aux entreprises industrielles et autres entreprises de production au fur et à mesures des besoins.

Dans l'intérêt de toutes les régions comme celles-là et d'autres semblables, ailleurs qu'au Manitoba, il faut que ce Conseil et tous ceux qui sont intéressés par les politiques d'immigration et de main-d'œuvre du gouvernement du Canada envisagent l'avenir dans une perspective éclairée. Car c'est un cercle vicieux, monsieur l'Orateur. Lorsqu'une région essaie d'améliorer son niveau de vie mais manque à la fois de ressources financières et de main-d'œuvre, ces pénuries s'amplifient mutuellement. La province se trouve alors incapable d'attirer des industriels car elle ne possède pas la main-d'œuvre requise, et elle est en même temps incapable d'attirer la main-d'œuvre parce qu'elle ne possède pas les industries voulues. Dans cette situation, monsieur l'Orateur, il faut une collaboration étroite et active entre les provinces, entre ce nouveau Conseil et les organismes consultatifs qui seront créés et qui relèveront de ce Conseil, afin de prévoir l'expansion et les ambitions futures des régions comme celles que j'ai mentionnées. C'est ainsi, j'espère, que le ministre envisage également le travail du Conseil et de son ministère.

• (4.40 p.m.)

J'aimerais, monsieur l'Orateur, mentionner ici un ou deux aspects du conflit avec l'industrie et le monde des affaires. Je partage la préoccupation du député d'Halifax qui a parlé de la bureaucratie croissante dont la création d'organismes de ce genre est un exemple. A mon avis, le député de Prince (M. MacDonald) a bien formulé le point hier en parlant de la souveraineté, si vous voulez, de l'individu—de la responsabilité individuelle, du désir de la plupart des hommes de subvenir à leurs propres besoins, ainsi que de l'attitude générale des Canadiens à l'heure actuelle à l'égard du paternalisme du gou-

vernement tentaculaire. A mon avis, il y a tendance, dans l'établissement d'organismes, comme celui-ci, à établir un climat de paternalisme dont les effets sur l'entreprise canadienne sont plus négatifs que positifs. J'exhorte donc le ministre à s'efforcer, par l'intermédiaire de son ministère ou de cet organisme, à collaborer autant que possible —le plus possible—avec les services de placement privés qui fonctionnent dans ce secteur.

Dans ma propre ville se trouve le bureau central de l'une des principales agences privées de placement en Amérique du Nord, et peut-être au monde. Deux ou trois autres services de placement privés y ont aussi leurs bureaux. Par conséquent, je suis un peu au courant de l'anxiété qu'éprouvent ces sociétés privées depuis l'organisation, il y a quelques mois, du ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. Je voudrais savoir dans quelle mesure l'activité de ces agences privées sera paralysée ou leur liberté usurpée par l'accroissement de la responsabilité et de l'autorité du gouvernement dans le domaine de la main-d'œuvre.

Le ministre, j'en suis certain, admettra que les agences privées de placement se sont rendues extrêmement utiles dans la tâche de fournir les hommes, les femmes et les bras nécessaires au commerce et à l'industrie dans le pays. On ne peut s'empêcher de demander dès maintenant quel sera le rôle de ces services privés, à quoi ils serviront à l'avenir dans une économie qui ne cesse d'année en année de devenir plus orientée et plus dirigée, une économie qui subit une influence plus poussée et plus arbitraire de la part du gouvernement, ce qui, en conséquence, réduit de plus en plus, et malheureusement, l'influence de l'entrepreneur privé. Je me demande si une tentative a été faite par les fonctionnaires qui travaillent sous la direction du ministre pour mettre au point, de concert avec ces organismes privés, un système selon lequel les organismes privés pourraient participer au rôle que, selon le ministre, son ministère pourrait jouer afin d'améliorer la situation de la main-d'œuvre du pays.

J'espère que mes observations à ce sujet ne me donneront pas l'air d'avoir été nourri de doctrines désuètes. Pour bien des gens, surtout au sein de mon parti, cette doctrine n'est pas encore démodée. Une doctrine qui défend et réclame l'encouragement de l'entreprise à cette étape de développement de l'économie canadienne vient au moment opportun.

Nous espérons, comme le député de Prince l'a dit hier, que ce nouveau programme ne se révélera pas un programme d'enrégimente-